

# Notes d'école : petite contribution pour une histoire de l'école neuchâteloise

**Patrice Allanfranchini**  
**Haute Ecole Pédagogique BEJUNE**  
*patrice.allanfranchini@hep-bejune.ch*

*Une approche historique du développement et de la mise en place d'écoles rurales dans l'espace Bejune n'a jamais été conduite de manière systématique. Avant d'entrer dans l'étude d'un tel sujet, il convient de s'intéresser à ce qui a déjà été publié. Par l'exemple du canton de Neuchâtel, on peut se rendre compte que si l'histoire de l'école a souvent déjà été étudiée de manière globale, de nombreux domaines spécifiques restent inexplorés. Ceci laisse augurer de futures études pleines de promesse.*

« C'est que jamais, depuis la création de l'école moderne, autant d'idées se sont fait jour, dans le domaine de l'éducation, que pendant ce quart de siècle ; et ce ne sera pas le moindre étonnement de ceux qui étudieront plus tard l'histoire de notre époque, que ce besoin de vie et de régénération précédant l'œuvre de mort et de destruction à laquelle nous assistons » (Briod, 1918).

## **INTRODUCTION**

Une approche historique du développement et de la mise en place d'écoles rurales dans l'espace Bejune n'a jamais été conduite de manière systématique. Il découle de cette situation qu'une analyse globale mériterait d'être entreprise afin d'essayer de comprendre comment sur des territoires distincts aux histoires différentes, une telle construction s'est effectuée.

Une étude de ce type révélerait sans doute une présence lourde du poids des traditions, des différences confessionnelles, des orientations politiques divergentes, mettant ainsi en exergue

que l'école a toujours été dans ce pays l'apanage tout d'abord des communautés puis ensuite des cantons avec leurs spécificités propres.

Dans ce présent article, qui n'a aucune ambition scientifique, je limiterai ma réflexion au canton de Neuchâtel et à un survol de son histoire scolaire.

## LA SITUATION NEUCHATELOISE

Ce canton est connu par le nombre élevé de pédagogues qu'il a vu naître. Son histoire éducative a fait l'objet d'ouvrages qui exposent principalement comment l'instruction publique s'est installée au gré des siècles. La contribution d'Antoinette Schwitzgebel-Leroy (1988) est à ce titre fort intéressante. Elle y expose clairement comment l'école s'est développée dans le pays, surtout à partir du début XIXe siècle.

En résumé, pour ce qui précède, nous pouvons dire qu'avant 1530, il n'y a pas d'école populaire ; un enseignement est dispensé sporadiquement par quelques ecclésiastiques. L'absence de documents n'autorise que des hypothèses ; exception faite des rapports de visites *diocésiales* étudiées par Dominique Quadroni (1981).

Après 1530, « La Réforme ayant posé en principe que chaque chrétien doit travailler à son propre salut et qu'il est seul responsable envers Dieu de sa foi et de sa vie, on comprit que l'amélioration des institutions scolaires était le principal moyen de travailler à la régénération du peuple ». Cette citation est tirée de l'Histoire de l'Instruction Publique dans le Canton de Neuchâtel de l'origine à nos jours, 1814-1914, due à Edouard Quartier-La Tente et autres. Cet ouvrage de base donne une bonne vision de l'histoire de l'école et de sa mise en place dans le pays et canton de Neuchâtel.

Au moment de la Réforme, Guillaume Farel, premier ministre protestant de Neuchâtel, écrit dans son *Sommaire*, ouvrage dogmatique de la Réforme, un chapitre intitulé : *De l'Instruction des enfants*, qui est un véritable traité de « pédagogie ». Il y dit : « La première et principale chose de cette instruction sera d'apprendre aux enfants de craindre et aimer Dieu, leur enseignant les commandements de Dieu purement. Le père et la mère doivent tâcher que leurs enfants, tant fils que filles, aient une connaissance de l'écriture. Ils doivent donner l'exemple à leurs enfants, car mieux vaudrait qu'on mît une meule de moulin au col de ceux qui leur montrent le mauvais exemple, et qu'ils fussent jetés au plus profond de la mer. Les parents sont de plus tenus, suivant leur puissance et la capacité des enfants, d'instruire ceux-ci dans les langues les plus utiles, comme grec, latin, hébreu, afin que, si Dieu leur donne la grâce de porter sa parole, ils puissent boire en la fontaine et lire l'écriture en son propre langage. Il

faudra encore les initier à l'histoire des diversités, des gens et des pays, à ce qui a été écrit pour le bon gouvernement des choses publiques, comme bonnes lois et ordonnances pour tenir le peuple en paix. Enfin, en quelque état que l'enfant soit destiné à vivre, la science et la connaissance de plusieurs choses lui servira pour n'être plus mené comme les aveugles conduits par des aveugles » (Guex, 1913). Ainsi la première école publique voit le jour à Neuchâtel en 1539.

Très vite, la ville est suivie dans son exemple par d'autres communautés et en 1562<sup>1</sup>, il y a 17 écoles dans tout le pays ; avant tout situées sur le Littoral (8 pour l'actuel district de Boudry ; 4 au Val-de-Ruz ; 3 dans le district de Neuchâtel ; 2 au Val de Travers ; rien dans les Montagnes). Ce n'est qu'en 1688 qu'une première école s'ouvre à La Chaux-de-Fonds. Le Locle n'a une école que vers la fin du XVIIIe siècle. Au commencement du XIXe siècle, plus de cent enfants de cinq à dix-sept ans sont réunis sous la direction d'un seul instituteur !

Au XVIIIe siècle<sup>2</sup>, il y a des écoles dans presque toutes les localités. Les programmes s'étoffent. A la lecture de la Bible, à l'étude du catéchisme et des psaumes s'ajoutent peu à peu l'orthographe, l'arithmétique et la grammaire. Ceci rappelle bien que durant des décennies, seul importe l'apprentissage de la lecture afin de permettre aux gens de lire la Bible. Ceci se faisait en s'appuyant sur des textes bibliques ou des livres de catéchismes adéquats.

C'est une prise de conscience due à l'amélioration des conditions économiques de la Principauté qui incite les gouvernants à tenter d'augmenter les matières enseignées afin d'élever le degré général de l'instruction de base. On commence à se rendre compte de la nécessité d'avoir des gens avec un minimum d'instruction.

Les nombreux contrats d'engagement de régents<sup>3</sup> qui subsistent dans différentes archives communales témoignent bien de cette volonté d'engager des personnes formées et capables d'apporter aux enfants un enseignement de plus en plus conséquent.

Pour pouvoir réellement parler d'un souffle des Lumières, il faudrait approfondir les quelques suppositions émises présentement.

## **L'INTERVENTION DE L'ETAT**

Après le régime Berthier (1806-1813), Neuchâtel devient principauté et canton en 1814. Le roi Frédéric-Guillaume III et un certain nombre de notables commencent dès lors à s'interroger sur les moyens utiles à entreprendre pour améliorer l'enseignement et surtout le

répandre sur l'ensemble du territoire cantonal. Jusqu'ici, celui était du ressort des communautés et de leur commission d'éducation. Après trois ans de réflexion, le 27 octobre 1829, le Conseil d'Etat crée une Commission d'éducation dont un des buts<sup>4</sup> est de s'occuper de tout ce qui concerne le perfectionnement des écoles de campagne, étant donné que c'étaient dans les communautés rurales que les déficiences scolaires étaient les plus marquées.

La situation est alors la suivante :

- Pleine et entière liberté d'instruction ; chacun peut ouvrir une école.
- Les écoles publiques appartiennent aux villes et aux communautés.
- Chaque communauté a une commission d'éducation.
- Le gouvernement ne contrôle rien.
- Les enfants des communiens ne paient aucune contribution ; les autres doivent s'acquitter de « leur mois d'école ».
- Les leçons du soir ou de la veillée sont des leçons particulières données à bien plaisir par les régents pour pousser les enfants les plus capables.

Cette situation implique des différences considérables entre les communautés. C'est avant tout dans les montagnes où il y a une grande quantité de maisons isolées et des petits hameaux, très distants des villages que la situation est la moins favorable. Si durant la belle saison, les déplacements sont encore envisageables, en hiver, les sentiers deviennent impraticables. Ces obstacles naturels ne favorisent pas la propagation générale de l'instruction.

On dresse alors un inventaire général des écoles de la Principauté<sup>5</sup>. Celui-ci met en évidence les différences significatives entre le Bas et le Haut du Pays. Ayant en main un descriptif de la situation scolaire du pays, la Commission créée peut définir ses objectifs :

1. assurer à tous les enfants des moyens suffisants d'éducation ;
2. former des maîtres dignes de leurs fonctions par leurs connaissances et leur moralité ;
3. assurer des traitements corrects aux maîtres ;
4. rendre les écoles communales ;
5. créer des écoles de quartiers.

Il convient aussi de se pencher sur le rôle des écoles du soir dans les villages où il y a des usines afin de donner quelque instruction aux enfants qui y travaillent durant la journée (Boudry, Cortaillod, Fontainemelon).<sup>6</sup>

D'emblée, la Commission se rend compte qu'un certain nombre d'obstacles subsistent, dus principalement à la négligence des communes et de leur commission d'éducation, à la mauvaise volonté des parents et surtout à l'indigence d'un grand nombre de personnes.

Il convient dès lors de contrôler la fréquentation. « Si la cupidité ou la méchanceté de parents dénaturés empêchaient les enfants de fréquenter les écoles publiques, on doit faire cesser ces obstacles par la voie de l'exhortation, de la censure consistoriale, ou de la poursuite correctionnelle »<sup>7</sup>. De plus, il convient d'apporter une aide matérielle aux familles vraiment pauvres.

On insiste aussi sur la nécessité d'éviter la mixité parce que « L'état actuel de la civilisation et de la moralité fait sentir généralement la convenance d'une mesure pareille »<sup>8</sup>.

La Commission planche aussi sur le statut des enseignants : « Certes, les régens n'ont pas des devoirs de peu d'importance ; leurs fonctions sont nobles et pénibles ; on leur remet la jeunesse d'un pays, pour qu'ils développent et dirigent l'intelligence et la volonté de chaque enfant. Ils doivent unir aux connaissances positives, qui sont la base de l'instruction, un esprit droit et religieux, sans lequel l'éducation est impossible ou dangereuse, et une bonne méthode, par laquelle ils gravent leurs enseignements dans l'esprit et le cœur des enfants. Les leçons de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de langue française, de chant, de géographie, ne sont que la moitié de leur tâche ; l'autre moitié, la plus importante, la plus difficile, est d'influer d'une manière salutaire sur le caractère et le sens moral des enfants, de les familiariser avec les idées de devoirs, de vertu, de piété, de leur apprendre à aimer leur Dieu, leur patrie, leur famille, de leur inspirer la crainte de la désobéissance et du vice ; et cette action morale sur les âmes encore jeunes et flexibles, aussi bien que les leçons à proprement dites, supposent, de la part de l'instituteur, le talent de présenter ses idées d'une manière intéressante, lucide ou vraiment sentie, et de fixer l'attention d'enfants qui sont souvent peu habitués à faire travailler leur esprit, ou dont l'âme peu développée est comme fermée à toute pensée religieuse »<sup>9</sup>.

On imagine aussi la création d'une école normale mais les réserves suivantes sont émises.

« Le succès d'une école normale dépend presque uniquement de l'homme qui la dirige, et qui doit posséder des qualités trop rarement réunies dans la même personne, pour qu'on puisse se flatter de la trouver au premier appel. Il doit consacrer sa vie à un travail continu, difficile et sans gloire ; et pour être vraiment digne de ses fonctions, il doit avoir des connaissances étendues et ce zèle actif, éclairé et prudent, qui accompagne le talent »<sup>10</sup>.

Et on y renonce pour l'instant.

Cette même année, la Ville de Neuchâtel réforme tout son système d'enseignement<sup>11</sup>. Elle structure son école des garçons et celle des filles, augmente le nombre d'instituteurs, ouvre

des écoles primaires périphériques à Serrières et Chaumont, engage cinq professeurs pour le Collège secondaire, ouvre son gymnase à tous les Neuchâtelois, ce qui est une ouverture sur les Universités étrangères, crée des établissements pour les enfants pauvres soutenus par des particuliers, définit la durée des études (neuf degrés), élargit le champ des disciplines.

## LES AMELIORATIONS

Cette prise de conscience d'une nécessité d'améliorer l'enseignement et cette volonté étatique nettement définie vont vite porter des fruits. Les Communautés vont se sentir concernées et toutes vont faire des efforts pour permettre à tous les enfants, filles et garçons, d'accéder à un enseignement de base. Dans les communes de Montagnes aux territoires étendus, on va créer des écoles de quartiers ou des écoles du soir. On va aussi sensibiliser les régents pour qu'ils se constituent en un corps structuré. Pour cela, on organise des conférences où tous les instituteurs sont convoqués. Ces rencontres ont pour but d'expliquer les différences existantes, les difficultés vécues, les améliorations à apporter. Et certains orateurs font preuve d'une vision pédagogique bien établie, montrant que l'enseignement reposera toujours sur des concepts sans cesse réinventés.

« Mieux on connaît une matière, plus on est en état de l'enseigner en termes clairs, simples et précis ; on n'a pas besoin, pour rendre ses idées, d'expressions savantes et recherchées, on sait les présenter de mille manières, les traduire dans un langage adapté à l'intelligence des enfants».

En étudiant les enfants, on voit que l'essentiel pour réussir dans l'enseignement est de les intéresser ; or on intéresse toutes les fois qu'on excite la curiosité, qu'on met en jeu une faculté et qu'on la satisfait. Pour cela, il faut que l'enfant comprenne, c'est-à-dire que la nouvelle idée qu'on lui présente se rattache à une idée qu'il a déjà ; de là, puisque l'enfant vit surtout dans un monde sensible, importance des exemples, des comparaisons. (...) L'enfant doit toujours être conduit du connu à l'inconnu. (...) Pour que l'élève s'intéresse à une leçon, il faut encore qu'il y soit actif. (...) L'enfant retiendrait beaucoup mieux l'instruction, si elle était plus applicatoire. (...) Il faut interroger les enfants, les prendre au point où ils en sont, pour avancer avec eux, les faire travailler eux-mêmes à leur développement »<sup>12</sup>.

Ce texte est de 1832 ! En 1896, à Genève, F. Guex<sup>13</sup> insiste à son tour sur le fait qu'un enseignement, pour être éducatif, c'est-à-dire pour influencer la volonté de l'enfant, doit avant tout éveiller sa curiosité naturelle, la mettre au service de l'acquisition des connaissances, créer enfin cette joie d'être actif, cette excitation au travail doublée du désir d'apprendre davantage, que l'on nomme *intérêt*.

## CONCLUSION

Avec l'avènement de la République en 1848, l'Etat va créer un département de l'Instruction publique qui va imposer une laïcisation de l'école et des programmes communs, tout en laissant aux communes une autonomie qui subsiste encore aujourd'hui à travers les prérogatives des commissions scolaires.

Les quelques lignes qui précèdent laissent apparaître des champs de recherche peu explorés. En effet, les archives du Département de l'Instruction publique conservées aux Archives de l'Etat de Neuchâtel<sup>14</sup> n'ont fait l'objet que de fort peu de publications. Il en va de même des archives communales. Pour comprendre exactement comment et pourquoi des écoles rurales ont été créées, il conviendrait de s'y attaquer de manière systématique. Mais ceci dépasse le cadre limité de ces quelques propos.

---

## NOTES

<sup>1</sup> Voir Quartier-La-Tente et al. (1914)

<sup>2</sup> Voir Caspard, P. (1994)

<sup>3</sup> Par exemple, archives communales de Boudry, série *Instruction: les conditions que le régent doit observer et à quoi il s'est obligé*. Presque toutes les archives communales du canton conservent dans leur série MM de tels contrats d'engagement

<sup>4</sup> Voir Schwitzgebel-Leroy (1988)

<sup>5</sup> *ibid.* Schwitzgebel-Leroy (1988)

<sup>6</sup> *ibid.* Quartier-La-Tente et al.(1914)

<sup>7</sup> Rougemont, F. de Rapport de la Commission d'Etat pour l'éducation publique sur ses travaux depuis sa fondation en 1829 jusqu'au printemps 1833 , Neuchâtel, Imprimerie de Petitpierre et Prince, 1833

<sup>8</sup> *ibid.* Rougemont, F. de Rapport de la Commission d'Etat pour l'éducation publique sur ses travaux depuis sa fondation en 1829 jusqu'au printemps 1833 , Neuchâtel, Imprimerie de Petitpierre et Prince, 1833

<sup>9</sup> *ibid.* Rougemont, F. de Rapport de la Commission d'Etat 1833

<sup>10</sup> *ibid.* Rougemont, F. de Rapport de la Commission d'Etat 1833

<sup>11</sup> *ibid.* Schwitzgebel-Leroy (1988); *ibid.* Quartier-La-Tente et al(1914)

<sup>12</sup> Précis des conférences des régens de l'Etat de Neuchâtel, tenues à Neuchâtel en juillet 1832, Neuchâtel, imprimerie de Petitpierre et Prince, 1832

<sup>13</sup> in Briod, E (1918) Ecole d'hier et école de demain, *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1918*, Lausanne, Librairie Payot & Cie, 1918

<sup>14</sup> L'inventaire de ce fonds d'archive est accessible sur Internet : [www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp](http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp)

## REFERENCES

- Briod, E. (1918). Ecole d'hier et école de demain. *Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1918*. Lausanne : Librairie Payot & Cie.
- Caspar, P. (1994). Pourquoi l'Etat s'est-il intéressé à l'éducation ? (1750-1830). *Musée Neuchâtelois*, 3, 95-105.
- Evard, M. (1992). *A bonne école, éducation, instruction et formation des potaches sous la République*. La Chaux-de-Fonds : Editions d'En-Haut.
- Guex, F. (1913). *Histoire de l'instruction et de l'éducation*. Lausanne : Payot.
- Précis des conférences des régens de l'Etat de Neuchâtel (1832), tenues à Neuchâtel en juillet 1832. Neuchâtel : imprimerie de Petitpierre et Prince.
- Quadroni, D. (1981). La situation des Eglises dans le Comté de Neuchâtel et la Seigneurie de Valangin d'après les visites diocésaines de 1416-1417 et de 1453. *Musée neuchâtelois*, 159-171.
- Quartier-La-Trente et al. (1914). *Histoire de l'Instruction Publique dans le Canton de Neuchâtel de l'origine à nos jours, 1814-1914*. Neuchâtel : Attinger Frères.
- Rougemont, F. (1833). *Rapport de la Commission d'Etat pour l'éducation publique sur ses travaux depuis sa fondation en 1829 jusqu'au printemps 1833*. Neuchâtel : Imprimerie de Petitpierre et Prince.
- Schwitzgebel-Leroy, A. (1988). Le système scolaire neuchâtelois vers la fin de l'Ancien Régime. *Histoire de l'Université de Neuchâtel, La première Académie 1838-1948, Tome I*. Hauterive : Gilles Attinger.

### Articles consultés dans le Musée Neuchâtelois (Musée historique) :

- (1877) Convention pour la repourvue d'une école, 1685, 17 juillet.
- (1892) Lettre de Claude Robert à sa nièce, Sophie Robert, sur l'école normale de demoiselles dirigée par Pestalozzi à Yverdon, 1810, 19 septembre.
- (1932) Enseignement mutuel en 1822.
- Barrelet, J.-M. (1991). L'enseignement de l'histoire suisse dans les écoles primaires du canton de Neuchâtel au XIXe siècle.
- Berthoud, G. (1964) Notes sur l'école de Neuchâtel à l'époque de la Réforme.
- Borel-Favre, G. (1870), Le collège de Neuchâte (fin XVIIIe-XIXe).
- Boy De La Tour, M. (1923), Pensionnaires et pensionnats d'autrefois.
- Chabloz, F. (1872), L'école de Môtiers au XVIIe siècle.
- Chabloz, F. (1878), L'école de paroisse de Saint-Aubin (dès 1566).
- Châtelain, C (1904), L'école d'autrefois dans le Pays de Neuchâtel (XVIe – XIXe).
- Châtelain, Ch. (1886), L'école dans le pays de Neuchâtel au XVIe siècle.
- Diacon, M. (1902), La vie scolaire au Val-de-Travers au commencement du XIXe siècle.
- Fallet, M. (1955), La naissance laborieuse l'école publique à La Chaux-de-Fonds.
- Gagnebin, F.-H., (1874) Les premiers maîtres d'école et diacres au Val-de-Travers.
- Humbert, V. (1899), La Société du Jeudi et Pestalozzi.
- Jeanjaquet, J. (1901), Fondation et règlement de l'école de Vaumarcus en 1662.

- Jeanjaquet, J. (1903), L'école de la Sagne vers 1630.
- Ladame . Dr (1879) De l'éducation de l'enfance malheureuse dans le canton de Neuchâtel.
- Lozeron, J. (1934) Programme du collège de Neuchâtel au XVIIe siècle (1672).
- Perrochet, Ed (1885), Quelques notes sur le développement des établissements scolaires à La Chaux-de-Fonds.
- Roulet, J.-L. (1933), La première école de Neuchâtel.
- Wasswefallen, M. (1920), Le procureur général de Rougemont et Pestalozzi.
- Wavre, W. (1893), Les premières promotions à Neuchâtel, 1758 et 1759.

**L'école neuchâteloise au XIXe siècle : un premier colloque pour la Société d'histoire  
Acte : numéro spécial du Musée neuchâtelois 1994/3 :**

- Châtelain, P.-Y. (1994), Les manuels d'histoire suisse dans l'école primaire neuchâteloise (1850-1900).
- Evard, M. (1994), La République et l'école primaire : la formation des maîtres et la mise en place de l'école normale dans la seconde moitié du XIXe siècle.
- Fallet, E. (1994) L'école primaire aux débuts de la République : le cas de La Chaux-de-Fonds.
- Heller, G. (1994) L'école, lieu de protection et de contrôle social. Santé et morale dans une histoire matérielle de l'école vaudoise au début du XXe siècle.
- Marc, P. (1994), L'école primaire républicaine face à l'enseignement de l'histoire : une singulière désaffection.